

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 65 du 18 décembre 2014**

**PARTIE TEMPORAIRE  
État-Major des Armées (EMA)**

**Texte 19**

**CIRCULAIRE N° 519087/DEF/DCSSA/RH/PF2R/PF**

relative à l'admission au centre préparant au diplôme d'État infirmier de l'école du personnel paramédical des armées de Toulon en 2015, dans le cadre de la promotion et de la réorientation professionnelle.

*Du 16 septembre 2014*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines » ; bureau « politique de formation, recrutement et reconversion ».*

**CIRCULAIRE N° 519087/DEF/DCSSA/RH/PF2R/PF relative à l'admission au centre préparant au diplôme d'État infirmier de l'école du personnel paramédical des armées de Toulon en 2015, dans le cadre de la promotion et de la réorientation professionnelle.**

*Du 16 septembre 2014*

NOR D E F E 1 4 5 2 1 1 6 C

*Références :*

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié (n.i. BO ; JO n° 181 du 7 août 2009, p. 13203, texte n° 18).  
Instruction n° 503/DEF/DPMM/2/ASC du 7 mai 2010 (BOC N° 25 du 18 juin 2010, texte 14 ; BOEM 326.1.3.2) modifiée.  
Cirulaire n° 568229/DEF/RH-AT/PRH/S/OFF du 9 décembre 2013 (BOC n° 17 du 7 avril 2014, texte 7).  
Cirulaire n° 5390/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC du 7 août 2014 (BOC n° 43 du 29 août 2014, texte 13).

*Référence de publication :* BOC n° 65 du 18 décembre 2014, texte 19.

**1. GÉNÉRALITÉS.**

La présente circulaire a pour objet de :

- définir le nombre de postes ouverts en 2015 au titre de la promotion et de la réorientation professionnelle ;
- fixer la date limite de dépôt des dossiers ;
- déterminer le calendrier du concours.

**2. POSTES OUVERTS.**

Le nombre de postes ouverts pour chacune des différentes catégories de personnels est indiqué dans le tableau suivant :

CATÉGORIES DE PERSONNELS.	NOMBRES DE POSTES OUVERTS.
Militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (MITHA) titulaires du baccalauréat (BAC) français ou autres cas prévus par l'article 4. de l'arrêté du 31 juillet 2009 (A).	0
Militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées titulaires du diplôme d'État d'aide soignant (DEAS) ou d'auxiliaire de puériculture (DEAP) ayant 3 ans d'expérience professionnelle [cas prévus par l'article 24. de l'arrêté du 31 juillet 2009 (A)].	4
Armée de terre - recrutement interne personnels sous-officiers et engagés volontaires de l'armée de terre (EVAT) titulaires du (BAC) français ou autres cas prévus par l'article 4. de l'arrêté du 31 juillet 2009 (A).	6
Armée de terre - recrutement interne personnels sous-officiers et EVAT titulaires du DEAS ou DEAP ayant 3 ans d'expérience professionnelle [cas prévus par l'article 24. de l'arrêté du 31 juillet 2009 (A)].	3
Marine nationale - recrutement interne.	3

Armée de l'air - recrutement interne personnels non-officiers et volontaires.	3
Légion étrangère.	4
Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.	3
(A) n.i. BO ; JO n° 181 du 7 août 2009, texte n° 18, p. 13203.	

**3. DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (POUR LES CANDIDATS DE LA MARINE NATIONALE, LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DE DOSSIERS EST FIXÉE PAR MESSAGE SOUS TIMBRE DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE).**

Les dossiers des candidatures conformes à l'arrêté et aux circulaires de référence seront adressés pour le lundi 3 novembre 2014, terme de rigueur :

- à la direction centrale du service de santé des armées (DCSSA/RH/GRM/PAT) pour les candidats armée de terre ;
- à l'école du Val-de-Grâce, bureau des concours, pour les candidats issus des autres armées et services.

**4. CALENDRIER DU CONCOURS (POUR LES CANDIDATS DE LA MARINE NATIONALE, LE CALENDRIER DU CONCOURS EST PRÉCISÉ PAR MESSAGE SOUS TIMBRE DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE).**

Les épreuves se dérouleront à Toulon, sous la responsabilité du médecin général commandant l'école du personnel paramédical des armées (EPPA).

**4.1. Concours catégorie baccalauréat sans dispense de scolarité (article 4. de l'arrêté du 31 juillet 2009).**

Les épreuves d'admissibilité du concours se dérouleront le mercredi 14 janvier 2015.

L'épreuve d'admission se déroulera du 9 au 13 mars 2015.

**4.2. Concours catégorie diplôme d'état d'aide soignant/diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture avec dispense de scolarité (article 24. de l'arrêté du 31 juillet 2009).**

L'épreuve d'admission se déroulera le mercredi 21 janvier 2015.

La composition et les modalités de transmission des dossiers de candidature seront précisées dans la note d'organisation du concours sous timbre de l'école du Val-de-Grâce.

**5. PUBLICATION.**

La présente circulaire fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le médecin général,  
sous-directeur « ressources humaines »,*

Jean-Marie GERBOUD.